

La Voix du Quartier

▣ Adresse postale :- 11 Rue de la maison maternelle – 30000Nîmes - ▣ Site : www.gazelle-routeduzes.fr @ Adresse électronique : comitegazelle@yahoo.fr

N°24

Avril 2010



Editorial

Le comité de quartier: quels enjeux

Le comité de quartier est une structure associant des habitants de la ville à la gestion municipale en lien avec ce que l'on nomme la « démocratie de proximité ». Ils participent au conseil de quartier de Nîmes Est.

Le comité de quartier n'a pas de pouvoir de décision, mais le maire et ses services peuvent le consulter sur les décisions affectant le quartier ou la ville. C'est un relais entre les services de la mairie et la population du quartier. Mais c'est aussi un lieu d'information, de débats et de réflexions sur la vie de quartier et les projets d'aménagement et d'amélioration.

Cet espace de parole mais qui à mon sens doit être un espace de projet est instrument de gestion locale avec les associations et espace fondateur du lien social.

Mais l'intérêt, au fond, n'est-il pas de dépasser les limites fixées par la « proximité », parfois trop réductrice, d'éviter les demandes concurrentielles, de dépasser la logique de guichet pour tendre vers la logique de projet même si un espace de recueil de la plainte par exemple est indispensable à l'acquisition de sa crédibilité auprès des habitants du quartier.

Le comité de quartier à une place à tenir dans cette perspective dont l'objectif majeur est l'émergence ou le renforcement du lien civique et social. C'est la raison pour laquelle ces instances doivent être animées et présidées par des acteurs de la société civile. Et c'est important qu'elle soit la plus représentative positive par le nombre de ses adhérents mais aussi par le dynamisme de ses commissions auxquelles tous les habitants peuvent participer. Cette démarche permettra de renforcer une réflexion collective et de faire évoluer la forme et le rôle du comité.

Les chantiers sont nombreux ; faire circuler l'information est à mon sens le plus important. C'est l'objet même du site. Le comité de quartier joue de ce point de vue son rôle de relais actif pour la mise en œuvre d'un droit à l'information mais aussi à la formation citoyenne de telle sorte que le Citoyen soit porteur d'une démocratie participative. L'expertise dont s'est doté le comité en matière d'assainissement non collectif, de prévention et de lutte contre les incendies illustrent cette réflexion.

La réussite du conseil de quartier dépend à la fois de la dynamique instituée par ses acteurs : le conseil de quartier est l'expression d'une volonté de croiser les regards de chacun (élus, techniciens, habitants, associations et commerçants) mais aussi d'un fonctionnement élaboré ensemble. Le contenu de ses tâches doit être pensé, étudié et défini régulièrement par les groupes de travail pour se rapprocher au plus près de l'intérêt des habitants.

Olivier CARRERAS



A vos

Agenda

Animation convivialité :

Rando-Garrigue

Dimanche 2 Mai
Découverte de notre environnement naturel
Journée ouverte à tous

Fâites de la Musique

Soirée ouverte à tous
Vendredi 18 Juin
Square de la Gazelle
Animation Marc Potel
Grillades

En prévision

Célébration du 100ème
anniversaire de l'Ecole de
la Gazelle

Circulation de
l'Information dans le
Quartier :

Site Internet

www.gazellerouteduzes.fr

2 voix de quartier par an

Les préoccupations actuelles

La circulation :

- Mise en sens unique de la rue d'Everlange
- Réduction et aménagement de l'étranglement de la rue des Loisirs au-dessus de l'Ecole Maternelle
- Au bas de la route d'Uzès/Pont des Pendus : aménagement de l'intersection des route d'Uzès et rue Marius Dubois avec la mise en place d'un tourne à gauche.

L'amélioration de la voirie :

- dans le secteur de la rue André Nier : mise en place d'un trottoir-parking au carrefour de la route d'Uzès et d'un escalier-rampe d'accès vers la rue des Loisirs

Les transports publics :

- l'insuffisante desserte du secteur des Garrigues Est (Trois-Ponts, Pimprenelle, Font-Escalrière, Blazin et Massillan). *Une enquête est* présentement conduite auprès des riverains pour évaluer l'intérêt d'une telle desserte.
- Créer un parking-relais en tête de la Ligne D (à Calvas ou Massillan)
- Sécuriser les arrêts de bus «Gros Noyer » et «Combe de la Lune ».



La qualité de notre environnement :

- Eliminer Les tags : dissuasion et nettoyage
- Fleurir l'espace « public » à minima
- Réduire les clôtures « ciment-béton » non enduites parfois et privilégier les clôtures en pierres sèches selon la charte de la garrigue. !

Avez-vous pris ou repris votre carte de membre du comité de quartier???

La cotisation est toujours fixée à 10 €par famille.

L e nombre fait notre force. Notre comité ne vit et n'agit que sur ses ressources humaines et financières propres (dont 750 et 160 euros de la Ville et du Conseil Général). Il a donc besoin du soutien massif des habitants, à commencer par votre adhésion/cotisation.



Adhérer au Comité de Quartier c'est le soutenir dans ses actions et participer à la vie de votre quartier.

La cotisation reste à 10€par famille – Adressez ce coupon et votre chèque libellé à l'ordre du Comité de la Gazelle

(À retourner : comité de quartier Gazelle Rte d'Uzès 11, rue de la maison maternelle 30000 Nîmes – Mail : comitegazelle@yahoo.fr)

NOM.....PRENOM.....

Adresse ;.....

Tel :..... Adresse électronique :.....

Souhaite participer à la commission suivante :

- animation du quartier
- communication



Comment communiquer

Sur le forum de notre site Internet : WWW.gazelle-routeduzes.fr

Adresse postale : 11 rue de la Maison Maternelle – 30000 NÎMES

Adresse électronique : comité gazelle@yahoo.fr

Les gardes de l'environnement



Les "GARDES DE L'ENVIRONNEMENT", où sont-ils passés ?

Dans la **Charte de la Garrigue** (éd. 2006 - chap.IX.2 Les gardes de l'environnement) on lit :

" Cette structure constituée de personnes motorisées a pour objectif de veiller à la protection de l'environnement sur l'ensemble du territoire communal et en particulier sur les quartiers de garrigue. Le rôle des Gardes de l'Environnement est avant tout :

- de prévenir les risques de dégradation du milieu (risques d'incendie, constructions non conformes, pollution

du milieu etc...

- d'informer et conseiller la population;
- de collecter toutes les informations de terrain afin de suivre l'évolution du cadre de vie des Nîmois en collaboration avec les associations et les Comités de Quartiers ;
- d'assurer une présence sécurisante auprès des habitants. "

Ces gardes, où sont-ils ? Qui les a vus ? Où ? Quand ? Quoi faisant ? Sur quoi sont-ils montés ? Où peut-on les joindre ?

Si vous avez réponses à ces questions (même à une seule) prévenez immédiatement le Comité de Quartier de la Gazelle qui serait très heureux de faire leur connaissance, de leur offrir un verre et de lire leur rapport !

Protection incendie

Dans la partie Nord de notre quartier, l'équipe de bénévoles en charge de ce dossier a terminé la localisation des zones mal protégées et des constructions qui ne bénéficient pas d'une proximité suffisante de bornes à incendie.

La reconnaissance consciencieuse des bornes et des accès aux habitations a permis de dresser une carte des zones de garrigue pouvant amener le feu vers les constructions et de localiser les habitations mal protégées par le réseau incendie (à + de 200m d'une borne).

(Document consultable sur le site du comité de quartier : www.gazelle-routeduzes.fr)



La lutte contre l'incendie s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police administrative du maire. De ce fait, cette autorité doit veiller à la disponibilité de bornes en nombre suffisant (200 à 300m les unes des autres). Elle doit veiller également à ce qu'elles aient un débit de 60m³/h.

La responsabilité civile de la commune peut être engagée si les mesures nécessaires à la lutte contre l'incendie n'ont pas été prises en partenariat avec les sapeurs pompiers et le distributeur d'eau.

Notre comité va donc adresser une requête à Mr le Maire et à Mr le Préfet avec le plan localisant exactement les zones et les habitations mal protégées. Nous espérons que ce rappel de responsabilité déclenchera les travaux nécessaires. Faute de quoi, nous pourrions être amenés à faire engager cette responsabilité en cas de préjudice d'incendie.

Assainissement non collectif

Notre comité de quartier continue à œuvrer pour préserver et défendre les intérêts des usagers. Au sein de la coordination ANC, lors de la réunion avec le SPANC du 02/12/09 nous nous sommes élevés contre :

- L'incohérence de nombreux diagnostics.
- L'exigence d'études de sol par un bureau spécialisé en cas de filière non satisfaisante.
- Le refus de laisser à l'usager une copie du diagnostic.
- La confusion que génèrent les diagnostics jugés satisfaisants mais non conformes. ???
- Le coût et les imprimés d'une demande de réhabilitation qui seraient identiques à celle d'une demande de permis de construire soit 224€

Nous attendons des éclaircissements sur ces points et sur les aides potentielles accordées pour les réhabilitations.

A ce propos nous venons d'apprendre que les aides de L'ANAH seraient consenties seulement aux propriétaires dont le seuil de ressources ne dépasserait pas les plafonds annuels suivants :

- Ménage composé de :	1 personne.....	8606€
	2 personnes.....	12586€
	3 " "	15136€
	4 " "	17684€
	5 " "	20241€

Ne se moque-t-on pas des usagers quand on fait miroiter des aides financières que l'on réduit à néant par le seuil d'attribution ?

Nous sommes ulcérés par le fait que la simple modification des règles et décrets puisse engendrer des exigences de modifications très lourdes des installations qui étaient antérieurement conformes, sans qu'aucune preuve de pollution ne soit apportée. N'est-ce pas faire le jeu des groupes de pression pour leurs profits ?

Nos conseils à ce jour :

- Accepter que votre installation soit contrôlée.
- Ne pas engager des travaux immédiatement.
- Demander au SPANC le remboursement du trop versé si vous avez réglé plus de 97€
- Nous signaler tout excès de jugement ou d'exigence.

« Faîte de la musique »

Soirée ouverte à tous

Vendredi 18 Juin

A partir de 18 heures

Square de la Gazelle

Animation Marc Potel

Salade - Grillades au feu de bois – fruits – buvette sur place



Rando garrigue

Journée ouverte à tous

Dimanche 2 Mai

Rendez vous à 9 heures TOUR DE GUET CHEMIN DE LA CALMETTE

Découverte de notre environnement naturel

Armand Rinato partagera ses connaissances de la flore et de la faune de garrigue.

